

Le Rapp'orteur de Pompignac



Le mot du Président

« Ne pas confondre critique et diffamation »

Information, concertation, transparence...

.....page 2

Actualités judiciaires : Le Maire condamné...

.....page 3

Nouvelle école et gestion financière

.....page 3 et 4

L'aménagement du centre bourg

.....page 5

Un autre regard au travers des chiffres ...

.....page 6

Le site internet du RAPP alimenté de manière régulière en fonction de l'actualité, est de plus en plus visité. Mais de temps en temps il est nécessaire de se dégager de la pression du quotidien et de prendre un peu de recul. C'est le but de ce numéro 3 du Rapp'orteur.

Alors que se passe-t-il dans la commune de Pompignac ? Beaucoup de choses que vous découvrirez en parcourant ce journal. Beaucoup de choses qui ne figurent pas dans les quelques rares et irréguliers bulletins municipaux distribués par la Mairie. Pourtant chaque numéro, réalisé par une entreprise privée coûte plus de 4000 € au contribuable Pompignacais. Faut-il alors se réjouir ou se lamenter du petit nombre des publications municipales ? Les opinions seront certainement partagées.

Mais revenons à l'essentiel. Le RAPP poursuit la tâche qu'il s'est fixée : recueillir de l'information en assistant régulièrement aux Conseils Municipaux, analyser la situation financière, étudier les projets communaux, préparer des contre propositions et faire exister un débat démocratique singulièrement absent des réunions du Conseil Municipal. Ainsi il revendique et exerce le droit fondamental de tout citoyen de critiquer.

Il est regrettable que l'expression d'une critique (pertinente ou pas, ce n'est pas la question) soit trop souvent assimilée par les autorités communales à de la diffamation. La lettre que le Maire a adressée au RAPP en réaction au Rapp'orteur n°2 publié en octobre 2010 le démontre aisément. Nous la tenons d'ailleurs à la disposition de ceux qui souhaitent en prendre connaissance. Dans ce contexte, certains de nos concitoyens n'hésitent-ils pas à faire connaître leurs positions critiques ?

Ce n'est pas notre cas : le RAPP n'a pas répondu aux menaces et a poursuivi sa route. Comme vous le verrez, nos analyses sont fondées et argumentées. Elles parlent de faits précis et avérés. Néanmoins, nos lettres restent sans réponse et les quelques réunions de « concertation » auxquelles nous participons (sur le PLU par exemple qui avance à grands pas), nous laissent sur notre faim : information donnée verbalement sans remise de documents écrits ni pendant ni après la réunion, longs exposés qui ne laissent pas de temps à la discussion, etc...).

Pourtant la nouvelle équipe élue avait fait de la transparence une des ses vertus cardinales. Devant les difficultés qu'elle rencontre, le RAPP essaie de manière modeste de l'aider à tenir ses promesses. Alors bonne lecture !

Le Président

De l'information, de la concertation, de la transparence... Ah bon ?...

Voici les 3 mots clés du programme de la liste élue en mars 2008 ;
A ce jour, on est en très loin.

De l'information :

➤ 2 bulletins municipaux pour l'année 2011 :

C'est peu lorsqu'on sait que c'est un moyen de communication important pour toutes les associations de notre commune. Le démarrage avait été plutôt fulgurant (8 bulletins « spécial Asso » entre 2008 et 2009). Pourquoi cette baisse ? Il faut dire que certaines associations ont vu leur projet d'article modifié sans leur accord. Ça donne à réfléchir sur le but d'un Bulletin d'information Municipal.

Certes des bulletins municipaux « intermédiaires » ont été adressés par mail à une liste restreinte de destinataires. Pourquoi eux et pas les autres. Ce qui se passe sur une commune intéresse TOUS les Pompignacais.

Le choix du format actuel du bulletin et son coût sûrement élevé expliquent peut-être aussi sa rareté.

➤ Le panneau lumineux :

En place depuis quelques mois, il devrait permettre une information élargie. Il est dommage pourtant qu'il n'annonce pas les dates de Conseils Municipaux auxquels tous les Pompignacais sont en droit d'assister.

➤ Le site de la commune :

Pour ceux qui ont accès à internet, il devrait aussi être relais de notre vie communale.



Malheureusement, sa mise à jour n'est pas régulière ; aucun compte-rendu des conseils municipaux 2011 (sauf l'enregistrement vidéo du 4 février).

Il est vrai que le coût de 900 euros la séance, nous donne le droit de les voir !!!!, mais il en manque beaucoup !

De la concertation :

Les nombreuses réunions publiques auxquelles les Pompignacais ont été invités et qui pour certaines, devaient être un rendez-vous de concertation sur les grands chantiers à venir sur la commune, n'étaient que le reflet des articles déjà développés dans le bulletin Municipal.

La concertation commence par un long monologue et les réponses aux questions de certains Pompignacais inquiets quand à l'avenir budgétaire de notre commune ou de la pérennité de leur commerce, sont plus qu'évasives.

Il est à noter que le nombre de Pompignacais présents dans la salle est la plupart du temps limité. Ceci explique peut-être cela !



D'autre part, certains sujets communaux ne sont abordés que lors de réunion de quartier alors que souvent, tous les Pompignacais sont concernés (exemple la zone du Clouet).

De la transparence :

Lorsqu'on ne dit pas tout, ce n'est pas de la transparence ! Voir l'article « Un autre regard au travers des chiffres » entre autres.

Puisque Monsieur le Maire a déjà l'air d'être parti en campagne, il serait bon qu'il mette dans son programme de 2^{ème} partie de mandat, le respect des engagements qu'il a pris avec son équipe quant à la mise en place d'une communication mais au sens vrai du terme, pas de la poudre aux yeux !

Actualités judiciaires : Gardez moi de mes amis, mes ennemis je m'en charge

Décidément la lutte fratricide qui oppose les deux élus Pompignacais pourtant issus de la même liste électorale n'en finit pas de rebondir. Dernier événement en date, **la condamnation en première instance du Maire de Pompignac par le Tribunal Administratif pour exclusion injustifiée** de Luc Isambart lors du Conseil Municipal du 8 avril 2010. La lecture publique du jugement a été faite le 26 juillet dernier.

Le Tribunal a jugé que cette expulsion constituait une « **atteinte au droit d'expression** ».



On ne peut pas mieux dire que l'exercice de la démocratie a été mis en cause. Le Maire a décidé de faire appel. S'agissant du domaine administratif, cet appel n'entraîne pas la suspension du jugement. Cependant les frais d'avocat afférents à cet appel seront bien à la charge du contribuable Pompignacais.

Par contre, le Maire a obtenu, toujours contre le même adversaire, une condamnation du Tribunal Correctionnel le 2 mai au sujet de la gestion d'un marché public. Toutefois l'appel a été interjeté. Contrairement au cas

précédent, il a un effet suspensif et le jugement ne peut être exécuté, ce qui explique que le Conseiller municipal en cause puisse continuer à siéger au Conseil. Le feuilleton connaîtra donc encore au moins deux épisodes !

Le Maire de la Commune en est tout de même à sa deuxième condamnation ferme : une pour diffamation, une pour plainte abusive.

Il en a d'ailleurs sans doute évité une autre en retirant au dernier moment et sans explication, une plainte pour diffamation qu'il a sans doute jugé mal embarquée.

Le RAPP observe avec une consternation grandissante cet encombrement permanent des Tribunaux Bordelais par les élus Pompignacais et les condamnations répétées de son premier magistrat : l'image de la commune en est plus que ternie. Pompignac continue de s'enfoncer dans le vaudeville.

Une telle situation suscite beaucoup d'inquiétudes.

Comment sont reçues les demandes de subvention déposées auprès de l'Etat ou du Département ?

Les projets de Pompignac sont-ils accueillis avec sympathie par la Communauté de Communes ?

Combien coûtent au budget communal les frais de justice ?

Les 900 € dépensés pour enregistrer les séances du Conseil

Municipal avaient-elles un autre but que d'étayer des dossiers de dépôts de plainte ou de recours auprès de la Justice ?



Le RAPP qui assiste régulièrement aux séances du Conseil Communautaire, peut témoigner de l'isolement des élus de Pompignac (sur l'aire d'accueil des gens du voyage, sur la réforme de l'organisation territoriale, etc..) dont les propositions sont rejetées à la quasi unanimité. Y a-t-il une relation de cause à effet ?

Le Maire a toujours répondu de manière très sibylline aux questions posées sur le règlement des « factures » générées par les décisions de justice. D'après lui, il en paierait une partie. Pour nous la transparence s'impose sur l'impact budgétaire de ces péripéties judiciaires. **Leur détail figurera-t-il dans le prochain bulletin municipal ?**

Le RAPP demande donc instamment une nouvelle fois que les affaires de Pompignac se règlent au Conseil Municipal **dans le respect de la démocratie**, sans recours à une institution extérieure et sans conséquences financières pour le contribuable.

La construction d'une nouvelle école : Une priorité qui exige une gestion financière plus rigoureuse

Notre association a déjà plusieurs fois attiré l'attention des Pompignacais sur les engagements financiers mal étudiés et mal préparés décidés par le Conseil Municipal.

Nous ne reviendrons pas sur les augmentations importantes et régulières de plusieurs lignes budgétaires (un article complet figure sur le site internet du RAPP) qui réduisent les capacités d'emprunt.

Nous ne ferons que rappeler l'accroissement de la taxe d'habitation dont chacun pourra constater l'ampleur en recevant son avis d'imposition.

Et tout cela alors qu'aucun grand chantier n'a encore réellement commencé.

Deux exemples majeurs illustrent la gestion financière hasardeuse de la municipalité.

Tout d'abord, celui de la nouvelle école maternelle.

C'est un investissement indispensable dont la réalisation n'a que trop tardé.

Beaucoup de Pompignacais et le RAPP sont d'accord sur ce point.

Mais pour autant le montant annoncé des travaux apparaît **hors de proportion avec les capacités financières de Pompignac.**

Les comparaisons avec les autres communes ayant réalisé ce type de construction comme celles avec les projets portés par l'architecte retenu sont inquiétantes : 1500 €/m² construit à Pompignac, 1100 €/m² à Gujan –Mestras.



Aucun argument n'a été avancé pour justifier cet écart : ni la qualité ou la fonctionnalité supérieure du bâtiment, ni une réduction attendue (et chiffrée) des frais de fonctionnement (chauffage, entretien , etc..) qui pourraient expliquer un surcoût d'investissement.

Dans l'article du dernier bulletin municipal, il est fait état d'un label basse consommation, on aurait pu espérer mieux : zéro énergie ou même énergie positive.

La présence d'un toit en béton posera très certainement des problèmes d'étanchéité. Il aurait mieux valu concevoir une toiture dotée de panneaux solaires.

Attendons toutefois la réaction des financeurs qui n'ont d'ailleurs toujours pas donné leur réponse définitive. Le taux d'aide du Conseil Général, d'après les informations données lors du conseil municipal du 21 septembre, ne dépassera pas 10%.

Le banquier ne manquera pas également de s'inquiéter des capacités de remboursement de la commune.

La seule solution avancée par le Maire est la recherche d'un emprunt à longue durée de remboursement.

Attention toutefois à cette solution apparemment miracle : il faudra d'ici vingt ans, prévoir des frais annuels de gros entretien qui viendront s'ajouter au remboursement de l'emprunt : un beau cadeau pour les générations futures.

La réalisation de zones mixtes d'habitations et d'activités constitue le second exemple de gestion financière insuffisamment réfléchi.

Trois terrains ont été acquis :

- le premier pour la zone du Clouet,
- le second pour abriter les ateliers municipaux,
- le troisième pour prolonger la ceinture verte.

Les trois terrains hébergeront également des habitations (conflits de voisinage en perspective).



Relevons tout d'abord que les ateliers municipaux auraient pu trouver leur place dans le bâtiment de Cadouin propriété communale, qui faute d'entretien, commence à donner des signes de faiblesse. Voilà une économie toute trouvée pour les finances de Pompignac.

Pour acquérir ces terrains et les aménager le Conseil Municipal du 17 mars 2010 a voté un emprunt de 3 600 000 € au titre d'un budget annexe.

Le Maire affirme que cette opération sera neutre pour le budget communal car le produit de la revente des terrains aménagés couvrira la dépense de remboursement des emprunts.

Acceptons en l'augure, même si l'on y croit pas car aucun compte d'exploitation prévisionnel interannuel n'a été présenté à l'examen du Conseil Municipal qui a voté sans poser aucune question.

En ajoutant à ces deux investissements majeurs quelques achats divers de bâtiments et de terrains, on arrive à un total de **10 000 000 €** empruntés.



Cet emprunt représente un pari risqué pour une commune dont le budget annuel est de 1 800 000 € et qui doit faire face à l'investissement prioritaire de la nouvelle école.

De plus il constitue un pied de nez pas vraiment opportun envers la Communauté de Communes qui est compétente pour les zones d'activités de plus de un hectare.

En baptisant ces développements, « zones mixtes d'activités », Pompignac reprend son indépendance mais rétablit une concurrence de fait entre les projets de l'intercommunalité.

Est-ce vraiment l'intérêt général ?

Tant pis si la Communauté de Communes fait le forcing auprès des entreprises pour remplir ses propres zones aujourd'hui incomplètes.

En somme on ajoute le risque politique au risque financier

Sur ces questions, la position du RAPP est claire : priorité financière à la nouvelle école et limitation des nouveaux engagements à l'indispensable sans prise de risque inutile.

L'aménagement du centre bourg

Pompignac présente une particularité rare et remarquable : une surface importante est inoccupée et disponible en plein centre du bourg. De plus la Commune est propriétaire d'une grande partie de ces terrains. C'est un atout de premier ordre.

Il offre la possibilité de réfléchir dans le calme et la sérénité à un plan de moyen terme pour placer de manière harmonieuse les différents équipements dont la commune doit se doter en tenant compte de tous les besoins annexes (circulations, parkings, espaces verts, etc...).

Bien peu de collectivités bénéficient d'un tel avantage.

L'ancienne municipalité avait enclenché, avec l'appui technique et financier du Conseil Général une étude d'aménagement.

Le projet retenu ne convenait pas à la nouvelle équipe élue en 2008, elle a donc stoppé l'opération. Jusque là tout est logique.

Ce qui l'est moins c'est la suite.

Depuis trois ans, le Maire distille les annonces les unes à la suite des autres : les études ont repris, puis elles sont terminées, puis on commence à rédiger les fiches-actions, puis on va signer une convention d'aménagement avec le Conseil Général.

Lorsque le sujet est évoqué au Conseil Municipal, c'est sous la forme d'une information vague, sans vote concret et sans aucune question posée par les Conseillers présents.



Pendant ce temps, des décisions d'implantation se multiplient : nouvelle école, reconstruction de la salle arts et loisirs, construction d'une résidence pour personnes âgées, déviation de la RD 241 par le sud, etc...

C'est une politique de gribouille, le détail avant le plan d'ensemble, mais c'est habile car une fois beaucoup d'équipements positionnés, il ne reste que peu de choses à décider.

Enfin le 22 septembre dernier, lors d'une réunion publique le Maire a levé le voile en projetant à l'écran un plan masse de l'espace à aménager.

Malgré les explications abondantes fournies, il est bien difficile de comprendre ce qui se passe : qui a établi ce plan ?

Un urbaniste co-mandaté par le Conseil Général et la commune ou par la commune seule ?

Mais la convention avec le Conseil Général n'est pas signée.

Pourtant les fiches actions ont été élaborées et chiffrées. Mais le Maire ne peut donner aucune information sur le coût de l'opération.

Que de contradictions dans un même discours ! On a plutôt l'impression que tout est déjà décidé.

Il reste à voir si le Conseil Général acceptera de participer financièrement s'il n'a pas été associé.

Le RAPP a demandé publiquement que ce plan et les documents annexes soient ouverts à l'information du public et des associations.

Une réponse favorable a été faite mais assortie de tellement de précautions sur la confidentialité que comme déjà constaté pour le PLU, rien ne sera diffusé avant que tous les choix n'aient été faits.

La concertation proposée lors de cette réunion publique n'a été qu'un simulacre : en ouvrant la discussion sur un document projeté à l'écran comportant une aussi grande densité d'informations, le résultat est connu d'avance : les avis porteront sur des détails et seront divergents.

On pourra donc décider ensuite ce que l'on veut et déclarer que la population a été consultée.

C'est une technique vieille comme le monde.

Le RAPP n'est pas dupe et le dira..

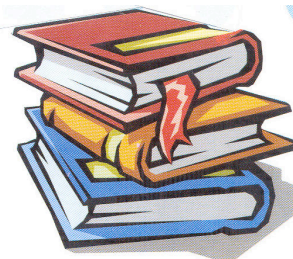
Toutefois il ne sera vraisemblablement pas convié aux réunions du groupe « utilisateurs » dont la mise en place a été annoncée .

Les Pompignacais invités ne pourront se prononcer avec sérieux que s'ils peuvent prendre préalablement connaissance des documents d'étude.

Ce groupe se réunira-t-il d'ailleurs ?

Rien n'est moins sûr, le Maire préférera certainement comme il l'a fait jusqu'à présent, les contacts bilatéraux ce qui permet des décisions clientélistes souvent éloignées de l'intérêt général.

Le RAPP va donc tout faire pour obtenir les documents promis.



Qu'il les obtienne ou pas, il fera connaître ses positions après un travail d'analyse.

Si vous êtes intéressés pour participer à cette réflexion ou si vous souhaitez nous faire part de votre avis, n'hésitez pas à nous contacter.

Un autre regard au travers des chiffres

4 ans

C'est le délai d'attente entre l'incendie des vestiaires de CADOUIN et le premier coup de pioche pour sa reconstruction, laquelle est financée en grande partie par l'indemnité de l'assurance. Saluons la patience des dirigeants du club de foot qui pourront enfin disposer des installations pour leur saison 2012/2013.

Heureusement que ce club est intercommunal, sinon c'était probablement sa disparition.

900 € la séance

C'est le luxe que s'est offert aux frais du contribuable le maire de POMPIGNAC pour faire enregistrer des réunions du conseil municipal à des fins judiciaires personnelles.

6

C'est le nombre connu d'affaires judiciaires traitées par les juges BORDELAIS pour des litiges internes à l'équipe municipale. A cela s'ajoute quelques menaces envers des associations et des particuliers.

Nous étions avertis de l'appétence du maire pour les procédures, c'est confirmé.

25 000 € l'an

C'est le montant du déficit estimé de la nouvelle régie municipale de transports pour un usage limité et inapproprié du bus municipal.

45 000 € l'an

C'est le montant du déficit annoncé en réunion du conseil municipal de l'école municipale de musique.

Dans le même temps, l'ensemble des associations sportives et culturelles (plus de 500 adhérents) se partagent misérablement 20 000 € de subventions pour leur fonctionnement.

En matière d'équité on peut mieux faire !

+ 17,5 %

C'est l'augmentation communale de la taxe d'habitation (bases plus taux) entre 2009 et 2011.

150 € par habitant

C'est le produit communal de la taxe d'habitation en 2011. Dans les communes voisines de la même strate, le montant est de 111 € à MONTUSSAN, 102 € à YVRAC.

Malgré les dernières augmentations notre imposition locale reste raisonnable mais n'est pas aussi idyllique que l'on veut bien nous faire croire.

+ 31 %

C'est l'augmentation des charges de fonctionnement entre 2008 et 2011.

10 millions d'euros

C'est le montant cumulé d'autorisations d'emprunts que s'est fait voter le maire depuis son élection par le conseil municipal.

130 000 € l'an

C'est le montant de nouvelles dépenses résultant de choix hasardeux de la gestion municipale.

Cette somme affectée à des remboursements d'emprunts pour des investissements indispensables, aurait par exemple pu couvrir plus de la moitié des annuités de la future école. A défaut, il faudra augmenter plus lourdement les impôts.

0

C'est le nombre de nouveaux commerces implantés au bourg de POMPIGNAC en 4 ans.



Bien légères nous paraissent les annonces à répétition de créations de commerces. Les éventuels futurs candidats devront désormais compter avec une concurrence accrue aux bordures de POMPIGNAC. Implantation prochaine d'un supermarché CASINO de 3000 m2 sur le territoire de MONTUSSAN près de Mc Donald's et projet de centre commercial au lieu-dit LA PLANTEYRE à SALLEBOEUF, notre commune sera ainsi bordée par 4 moyennes surfaces dans un petit rayon de 2 à 4 kilomètres.

**Consultez toutes nos publications sur le site du RAPP :
<http://www.rapp-pompignac.com>**

Pour nous contacter, nous soutenir, adhérer au RAPP...:

Tél : 05.56.72.43.47

Courriel : rapp.pompignac@gmail.com